

De: ERPC <erpc-dsr@interieur.gouv.fr>

Objet: Prolongation de l'aménagement des épreuves des catégories A1/A2 et B

Date: 24 mai 2022 à 15:50:41 UTC+2

À: destinataires inconnus;

Mesdames, Messieurs,

Le protocole sanitaire pour les examens du permis de conduire encore en vigueur (en dehors de l'obligation du port du masque levée le 16 mai dernier) nécessite de prolonger l'aménagement des épreuves des catégories A1/A2 et B du permis de conduire après le 30 juin 2022. La date qui a été retenue est celle du 31 décembre 2022. Un arrêté sera prochainement publié dans ce sens.

Sauf nouvelle vague épidémique, ce report sera le dernier pour que notamment l'examen A1/A2 puisse être mis en œuvre tel qu'il avait été prévu dans le cadre de la réforme du permis moto du 1er mars 2020.

Je vous renouvelle mes remerciements pour votre implication au profit du service public du permis de conduire depuis le début de la crise sanitaire.

Bien cordialement,

Wassim KAMEL

Sous-directeur de l'éducation routière
et du permis de conduire